

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-EM-404
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 750 000 \$
POUR L'EXERCICE DES CLAUSES RÉVOCATOIRES DE DIVERS IMMEUBLES VENDUS PAR
LA VILLE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 25 février 2025, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2025-EM-404 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour l'exercice des clauses résolutoires de divers immeubles vendus par la Ville.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 avril 2025.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 25 février 2025 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 avril 2025.

Anny Després, greffière adjointe